

PORTIQUE D'ANNEAUX RENVERSÉ RÉGLABLE EN ÉLASTICITÉ

3768C

1. Principe de fixation :

Toutes les fixations sont réalisées à l'aide d'ancrages à douilles ATP avec résine de scellement, de chevilles à expansion haute performance ou de pièces d'accrochage spécifiques «crapauds» suivant le type de support.

2. Efforts soumis au support pendant l'utilisation :

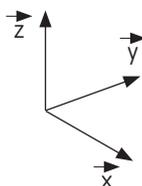
IMPORTANT : Les charges indiquées sur les figures sont déterminées à partir des valeurs de la norme EN12655.

- Effort vertical sur les 2 anneaux = 454 daN,
- Effort horizontal alternatif sur la structure = 77,5 daN (2 directions opposées suivant l'axe «y»).

EFFORTS SOUMIS AU SUPPORT CALCULÉS DANS LES CAS LES PLUS DÉFAVORABLES :

Projection des efforts (en daN) dans le repère (x, y, z) :

$$F1 \begin{vmatrix} 0 \\ -39 \\ -227 \end{vmatrix} \quad F2 \begin{vmatrix} 0 \\ -39 \\ -227 \end{vmatrix}$$



La cotation en millimètre ne définit que le lieu d'application des efforts.

3. Implantation, utilisation et maintenance :

Voir plans d'implantation de la salle et le dessin ci-contre.

ATTENTION : Cet appareil nécessite un environnement libre de toute gêne (passage de luminaire, de gaz, de chauffage ...) pour son installation et un fonctionnement sécurisé (Plans ACC ou DET).

4. Conception des ouvrages :

Exigences particulières du support (paragraphe 6 de la norme NF S52-400) :

«Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

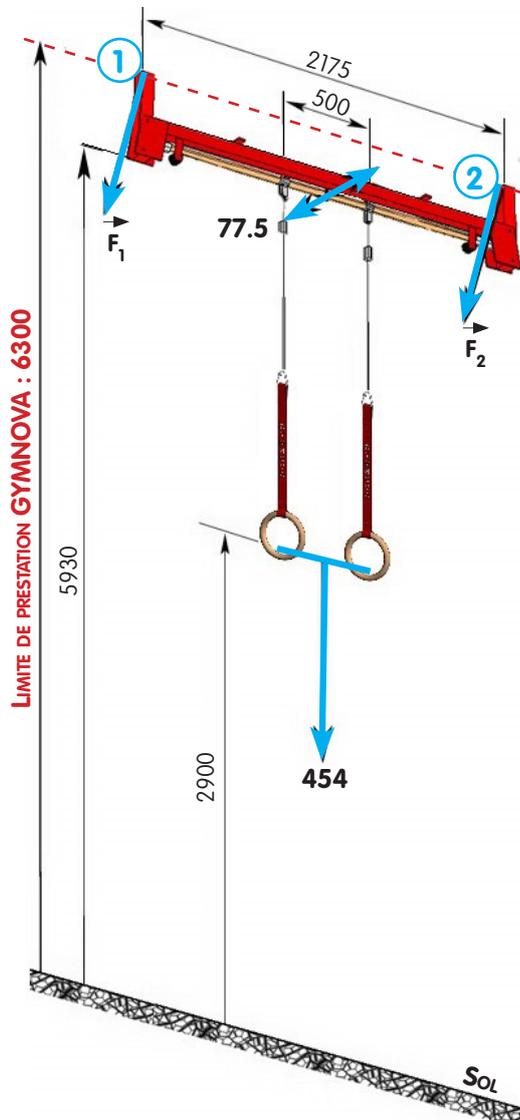
Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- Des supports de fixations ;
- Des massifs de fondations ;
- Des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposées.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif».



NATURE DU SUPPORT :

Matière :
Dimensions :
Présence de revêtement : OUI NON
Type de revêtement :
Épaisseur du revêtement (mm) :

Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :

Date : **Cachet :**
Nom :
Fonction : **Signature :**

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.